



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3313

Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Désignation de représentants
par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3313 - COLLEGE D'ETHIQUE DE LA VIDEOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur Georges KEPENEKIAN a été élu Maire de Lyon par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2017. Ce même jour, le Conseil a procédé à l'élection de 21 Adjoints au Maire.

Par arrêté n° 2017/26834 pris en date du 20 juillet 2017, Monsieur le Maire de Lyon a accordé des délégations aux Adjoints et à des Conseillers municipaux.

La Ville de Lyon a créé, par délibération n° 2003/2379 en date du 14 avril 2003, le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

- Contexte :

Cette instance consultative est chargée de vérifier que les conditions d'exploitation et les procédures de conservation, de communication et de destruction des données ne contreviennent pas aux principes généraux du droit et ne soient pas attentatoires aux libertés publiques et individuelles.

Elle informe les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection et reçoit leurs doléances dans le respect de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

- Modalités de représentation :

Le Collège est administré par un comité consultatif composé de :

- 6 Conseillers municipaux titulaires et 6 Conseillers municipaux suppléants élus par le Conseil municipal ;
- 6 personnalités qualifiées dont 4 représentant le monde du droit, de l'éducation, de l'économie et du social et 2 représentant le commerce de proximité, désignées par le Conseil municipal ;
- 6 représentants d'associations de défense des Droits de l'Homme choisis au sein du CLRD et désignés par le Conseil municipal.

Par délibération n° 2014/13 en date du 25 avril 2014 le Conseil municipal a désigné :

- M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Nicole GAY, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Jean-Louis TOURAINE, M. Georges FENECH, M. Luc LAFOND pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaires, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ;

- M. Etienne TETE, Mme Anne BRUGNERA, M. Georges KEPENEKIAN, M. Thomas RUDIGOZ, M. Emmanuel HAMELIN, M. François ROYER pour représenter la

Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ;

- M. Jean-François ARRUE, M. Daniel CHABANOL, M. Maurice NIVEAU, M. Jean-Marc CHANON, M. Franck DELAFON, M. Dany CARDELLI pour représenter la Ville de Lyon en tant que personnalités qualifiées, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ;

- la LICRA, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, la CLAUDA, la Chaire des Droits de l'Homme et Agir ensemble pour les droits de l'homme, pour représenter la Ville de Lyon en tant que représentants d'associations de défense des Droits de l'Hommes, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de MM. Georges KEPENEKIAN, Thomas RUDIGOZ et de Mme Anne BRUGNERA.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 2143-2 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2003/2379 en date du 14 avril 2003 et n° 2004/3628 en date du 19 avril 2004 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/13 en date du 25 avril 2014 ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, liste des membres suppléants :

- lire :

- « M. Etienne TETE, Mme Anne BRUGNERA, M. Georges KEPENEKIAN, M. Thomas RUDIGOZ, M. Emmanuel HAMELIN, **M. François ROYER** pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ; »

- au lieu de :

- « M. Etienne TETE, Mme Anne BRUGNERA, M. Georges KEPENEKIAN, M. Thomas RUDIGOZ, M. Emmanuel HAMELIN pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics ».

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1- M. Loïc GRABER est désigné en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléant, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics.

2- Mme Béatrice GAILLIOUT est désignée en remplacement de M. Thomas RUDIGOZ, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléante, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics.

3- M. Guy CORAZZOL est désigné en remplacement de Mme Anne BRUGNERA, pour représenter la Ville de Lyon en tant que suppléant, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Georges KEPENEKIAN